

COMMERCE

Conventions partenariales 2013/2015 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale du Val-de-Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne

Plans d'actions 2014

EXPOSE DES MOTIFS

La municipalité d'Ivry sur Seine a décidé de mettre en œuvre une politique active de maintien et de dynamisation du commerce de proximité.

Depuis 2003, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val de Marne (CMA94), la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val de Marne (CCI94) et la Ville d'Ivry mettent en œuvre des actions partenariales.

Afin de concrétiser ce travail, des conventions de partenariat ont été établies détaillant des plans d'actions. Deux conventions ont été élaborées, une entre la Ville et la CCI94 et la seconde entre la Ville et la CMA94. Elles sont un outil pour dégager des actions communes et prioritaires, optimiser les efforts fournis et mutualiser les compétences de chaque institution.

Ces deux conventions permettent de balayer l'ensemble des entreprises constituant le commerce de proximité qui relève de deux réalités différentes :

- les commerçants (entreprises qui revendent des produits sans les transformer ou des services comme le prêt à porter, la pharmacie, l'agence immobilière, le café, le tabac, le restaurant, le marchand de journaux... Ceux-ci sont ressortissants de la Chambre de commerce et d'industrie),
- les artisans (entreprises qui transforment, fabriquent des produits, réalisent des services et les vendent sur place. Il s'agit des boulangers, bouchers, charcutiers, traiteurs, pressing, coiffeurs, fleuristes ayant moins de 10 salariés. Ceux-ci dépendent de la chambre de métiers de de l'artisanat).

Les deux réalités sont présentes dans le commerce sédentaire (en boutique) mais aussi chez les non sédentaires, sur les marchés forains.

En 2009, le Conseil Municipal avait approuvé des conventions partenariales avec d'une part la CCI94 et d'autre part la CMA94. Par délibération en date du 26 septembre 2013, des nouvelles conventions pluriannuelles 2013-2015 ont été approuvées par le Conseil municipal.

Avant d'exposer le contenu des conventions de partenariat et des plans d'actions 2014 qui sont proposés au Conseil Municipal, un bilan des précédentes conventions est détaillé ci-après.

I – Bilan des actions 2009-2013

A – la convention Ville – CCI94

Ce partenariat prévoyait 3 niveaux d'interventions :

1 – L'accompagnement pour la suite de la mise en place et de l'application du FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) avec la réalisation d'une étude de redynamisation commerciale, l'aide à la réalisation des procédures FISAC, avec l'appui du poste de manager du commerce.

Par exemple, la bande dessinée des artisans et commerçants a été réalisée sur 2011 et 2012 et a été diffusée dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville. Elle a été adressée par courrier à l'ensemble des commerçants et artisans afin de leur faire connaître les actions de redynamisation commerciale engagée par la commune.

Autre exemple, la rénovation des vitrines commerciales et artisanales. En préalable, une charte esthétique a été élaborée conjointement avec la CAUE 94 et est prise en compte dans l'attribution des subventions FISAC. La commission d'attribution a eu à traiter 13 dossiers de demandes de financement dont 8 d'entre eux ont reçu un avis favorable. Pour 7 commerces les travaux ont été réalisés et les subventions versées. Pour le dernier, la gérante a décidé du report des travaux afin d'intégrer l'accessibilité aux personnes handicapées à l'intérieur du point de vente. Celui-ci sera donc, à nouveau examiné dans le cadre de la tranche 2 du FISAC.

La CCI94 a accompagné la Ville dans le recrutement du manager de commerce (définition de la fiche de poste, recherche et analyse des candidatures) qui est un poste spécifique non encore développé dans les collectivités territoriales.

2 – l'aide à la mise aux normes d'accessibilités des commerces (ERP de 5^{ème} catégorie), en effet celle-ci doit être appliquée avant le 1^{er} janvier 2015 avec des démarches et investissements importants pour les commerces (demande d'autorisation de travaux ou demande de dérogation). La CCI se proposant d'organiser et d'animer des ateliers abordant l'ensemble de ces questions, mise en place d'informations des commerçants, création d'une plaquette d'aide.

3 – le déploiement du dispositif « Predici, l'autre conciergerie » en assurant la gestion et le pilotage, ce dispositif est toujours en cours.

B – La convention Ville – CMA

La convention de partenariat entre la Ville et la Chambre de métiers et de l'artisanat, plus tournée vers le développement des entreprises artisanales et des emplois, prévoyait :

- le développement et le renforcement de la création et de la transmission des entreprises, afin de pérenniser le tissu économique et de favoriser la création d'emplois sur le territoire. La laverie de « Courcelles-teinturerie Ivry Marat » a par exemple bénéficié d'un suivi avec plusieurs rendez-vous concernant la cession de l'entreprise ainsi que la mise aux normes de son outil de travail.
- l'accompagnement des entreprises en développement face aux mutations de leur environnement (technologies de l'information et de la communication, environnement réglementaire, renforcement de la concurrence...). L'entreprise de prêt à porter/confection « DE PREZZO IVANA - IVANA D » a bénéficié, dans le cadre de l'atelier de l'Association des commerçants et artisans, d'un suivi sur l'offre de services en matière de sites internet avec la CMA94.
- l'anticipation des évolutions de l'artisanat, avec l'observation et l'analyse de l'artisanat ainsi qu'un appui en faveur de l'artisan dans une perspective territoriale.
- le développement des emplois et des compétences dans les entreprises artisanales ainsi que le développement et le soutien à l'apprentissage, étant donnée la spécificité des métiers et la pénurie de la main d'œuvre. Un travail spécifique a été mis en œuvre avec le collège Molière, la CMA et les professionnels ivryens pour promouvoir l'apprentissage dans le cadre des DP3 en classe de 3^{ème}.
- concernant les marchés forains, un travail en collaboration pour la mise en œuvre d'actions prévues dans le dossier FISAC ainsi qu'une participation à la commission des marchés.

En 2010, 17 entreprises artisanales ont bénéficié d'un appui au développement et d'une sensibilisation à la qualité, 3 entreprises ont été auditées dans le cadre du dispositif Charte Qualité, 2 entreprises ont bénéficié d'une formation hygiène.

En 2011, 19 entreprises artisanales ont bénéficié d'un soutien et un appui au développement, 3 ont été auditées dans le cadre du dispositif Charte Qualité, 10 ont bénéficié d'une formation hygiène.

Au 1^{er} janvier 2012, 40 entreprises artisanales ivryennes forment 56 apprentis par le biais d'un contrat apprentissage dont 30 qui résident sur la ville.

En 2012, 10 entreprises artisanales ont bénéficié d'un appui au développement et d'une sensibilisation à la qualité, 1 entreprise artisanale a été auditée dans le cadre du dispositif Charte Qualité en 2012 (Boulangerie « Au vieux moulin »), 3 entreprises artisanales ont été rencontrées dans le cadre d'une permanence juridique, 12 entreprises artisanales ont reçu le soutien des conseillers de la CMA94.

Dans le cadre du FISAC le partenariat a permis d'améliorer la qualité de l'offre et les services proposés par les artisans-commerçants en travaillant sur la mise en conformité en matière d'hygiène (52 attestations de stage en 2010 et 2011), sur l'amélioration en terme de qualité (36 entreprises ont bénéficié d'un appui au développement et d'une sensibilisation à la qualité en 2010 et 2011, 5 sont entrées dans le dispositif de la charte qualité).

En parallèle de l'accompagnement individuel réalisé auprès des entreprises artisanales implantées sur le territoire communale, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat a apporté son expertise sur les sujets suivants :

- redynamisation des marchés forains par le biais de la commission,
- appui en direction de l'association des artisans commerçants APICA,
- concertation dans la mise en place de la conciergerie citoyenne,
- concertation autour du projet d'aménagement « Quai aux Grains »,
- valorisation et développement de l'apprentissage par la mise en relation d'acteurs sensibles à l'enjeu du renouvellement générationnel.

La Ville d'Ivry-sur-Seine est impliquée dans les questions liées à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie. C'est en ce sens que la Ville d'Ivry-sur-Seine a décidé en 2011 de mettre en place un programme local de prévention des déchets ainsi qu'un plan climat énergie.

Afin d'inciter les commerçants et artisans ivryens à s'inscrire dans cette démarche générale, la Ville d'Ivry, avec les chambres consulaires (CMA94 et CCI94) et en partenariat avec l'agence de l'énergie, ont mis en place une opération intitulée « Eco-défis des commerçants et artisans ».

Celle-ci a eu pour objectif de mettre en place un dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans sédentaires ou non sédentaires pour les aider à réduire leur consommation énergétique ainsi que leurs déchets d'activité et de les mobiliser autour de la question environnementale.

Cette démarche a mobilisé 70 commerçants sédentaires et 40 commerçants non sédentaires.

En conclusion, les partenariats permettent de pérenniser le commerce et l'artisanat de proximité avec des actions d'accompagnement individuel et des initiatives à l'échelle de la commune. On peut dire que ces actions ont permis et permettront d'avoir une offre commerciale dans tous les quartiers, et d'enrayer le déclin de l'offre et de maintenir un certain niveau de celle-ci.

II – les conventions 2013- 2015

Le cadre général de ces deux conventions est la mise en place d'action permettant de fédérer les compétences particulières de chaque institutionnel, pour la modernisation du tissu commercial et artisanal, la promotion du commerce et de l'artisanat de proximité et l'accompagnement des mutations et des évolutions de la Ville.

Comme convenu, des plans d'actions 2014 sont détaillés ci-après.

A – Le plan d'action 2014 Ville – CCI94

Pour 2014, le plan d'actions contenu dans la convention avec la CCI du Val de Marne met l'accent sur :

1. La modernisation du tissu commercial local avec :
 - la mise en place d'un module de formation pour l'accès et l'utilisation d'internet, avec l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

2. Soutien au déploiement d'animations commerciales avec :
 - l'organisation d'ateliers thématiques sur la prévention des difficultés des entreprises,
 - la poursuite du déploiement du dispositif « Predici, l'autre conciergerie » avec l'accompagnement des commerçants pour une mise à niveau de leur offre si besoin.

3. La programmation commerciale de la Ville avec :
 - la réalisation des 10 diagnostics dédiés à la problématique d'Ivry Confluences (1.5 jour par diagnostic).
 - l'accompagnement de 3 commerces stratégiques concernant leur transmission ou cession.

B – Le plan d’action 2014 Ville – CMA

Pour l’artisanat, le plan d’actions 2014 contenu dans la convention de partenariat avec la CMA 94 prévoit de mettre l’accent sur :

- la transmission et la reprise d’entreprise,
- l’accompagnement des entreprises artisanales,
- l’aide à la mise aux normes accessibilité des ERP¹,
- l’accompagnement de la Ville dans la mise en œuvre du projet Ivry-Confluences

Ce partenariat ne s’adresse pas qu’au commerce de proximité (boulangier, boucher, coiffeur, fleuriste...) mais à l’ensemble des entreprises artisanales y compris celles du BTP.

C – les actions conjointes Ville – CCI94 – CMA94

Par ailleurs, pour faire suite à l’opération des « Eco-défis » avec les commerçants et artisans, pour mieux cibler les actions, une opération de sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire est prévue. Cette opération s’adresse aussi bien aux commerçants et artisans sédentaires que non sédentaires.

La convention prévoit :

- l’ingénierie de projet (courrier de présentation avec bulletin d’intérêt, charte d’engagement, dossier d’appel à idée, grille d’évaluation),
- la prospection et la sensibilisation de 48 artisans (boulangers, bouchers, charcutiers) et 100 commerçants (restaurants, traiteurs, supérettes),
- l’accompagnement des entreprises (1 journée par entreprise),
- la préparation et l’animation du comité de pilotage des sédentaires et des non sédentaires,
- la préparation et animation de remise des prix pour les sédentaires,
- la participation et l’animation sur le marché du centre-ville.

La participation financière de la Ville pour ces plans d’actions compris dans les conventions pluriannuelles 2013/2015 s’élève, pour 2014, à 11 100 € pour la CCI94, à 8 500 € pour la CMA94 et 13.350 € pour l’opération conjointe pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Pour ces mêmes actions, la participation financière des chambres consulaires s’élève à 8 475 €

¹ ERP = Etablissements recevant du public

Je vous propose donc d'approuver les plans d'actions 2014 liés aux conventions partenariales 2013/2015 avec, d'une part, la CCI94, et d'autre part, la CMA94.

Les dépenses en résultant ont été prévues au budget primitif.

P.J. : plans d'actions 2014.

COMMERCE

20) Conventions partenariales 2013/2015 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Départementale du Val-de-Marne et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne

Plans d'actions 2014

LE CONSEIL,

sur proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 26 septembre 2013 approuvant les conventions partenariales pluriannuelles 2013-2015 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94),

vu la volonté politique affirmée de développer et de pérenniser le commerce et l'artisanat sur le territoire ivryen,

considérant le travail partenarial précédemment engagé avec la CCI94 et la CMA94 pour mettre en œuvre cette volonté politique,

considérant la nécessité de poursuivre ce travail conjoint dans le cadre des partenariats entre la Ville et la CCI94 et la CMA94,

considérant que les conventions pluriannuelles 2013/2015 susvisées doivent être accompagnées chaque année par un plan d'actions annuel,

vu le plan d'actions 2014 avec la CCI94, ci-annexé,

vu le plan d'actions 2014 avec la CMA94, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE le plan d'actions 2014 lié à la convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne (CCI94) et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 2 : APPROUVE le plan d'actions 2014 lié à la convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Val-de-Marne (CMA94) et AUTORISE le Maire à le signer.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 30 SEPTEMBRE 2014
RECU EN PREFECTURE
LE 30 SEPTEMBRE 2014
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 26 SEPTEMBRE 2014